

Bannalec, le 28 mai 2021

Mairie de Bannalec
Ti Ker Banaleg
1, place Charles De Gaulle
29380 Bannalec

Tél. 02 98 39 57 22

mairie@bannalec.fr
www.bannalec.fr

Le maire de Bannalec

A

Monsieur Joël LE ROUX
Commissaire enquêteur
Mairie de Mellac

Objet : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA Bernard en vue de l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Kerjaec à Mellac

Monsieur le commissaire enquêteur,

La Commune de Bannalec n'avait pas de réunion de son conseil municipal pendant la période où celui-ci aurait pu formellement vous donner un avis par délibération. J'ai toutefois pris la décision de réunir mes collègues conseillers municipaux pour solliciter leur avis et vous le faire connaître.

Cet avis était très partagé. En effet, les avis se sont équitablement répartis entre défavorables (6), favorables (5) et abstentions (6).

Les personnes opposées soulignaient l'importance de l'élevage et exprimaient une inquiétude suite à la lecture de l'avis de la MRAE. Certains le formulaient de manière plus forte en affirmant :

- Un rejet du modèle agricole intensif très consommateur d'énergie, polluant (azote) et pas assez soucieux du bien-être animal.
- En soulignant la problématique des épidémies qui pouvaient se développer dans les grands élevages (grippe aviaire, fièvre porcine...)
- En mettant en évidence les impacts sur l'ostréiculture en aval nécessairement compensés par l'intervention publique.

D'autres ont voulu recentrer le débat sur le point de savoir si cette demande est conforme à la réglementation ou non. Les conseillers favorables au projet estiment qu'il est important pour l'économie bretonne d'avoir des élevages compétitifs, qu'il

ne faut pas opposer le bio au conventionnel et que ce qui est important c'est la production et la consommation locales. Les efforts réalisés par les porteurs de projet dans la constitution de leur dossier sont soulignés.

Par ailleurs, je tiens à attirer votre attention sur le fait que les parcelles cadastrées dans la section I sous le numéro 35 et G sous le numéro 381 font partie du plan d'épandage et sont classées en AZh au PLU de Bannalec. Le porteur de projet indique une incompatibilité réglementaire (PS n°3) mais nous aimerions avoir l'assurance qu'aucun épandage ne sera effectué sur ces terrains. D'autre part il semblerait que le forage situé sur l'exploitation de M. Vincent Bratzlawsky (ferme de Quimerc'h) n'ait pas été pris en compte.

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma sincère considération.

Le maire,

Christophe LE ROUX

